



Compte-rendu de l'échange intervenu le 28 juin 2019 entre les agents et M. LEVIN DDFIP 74

En suite de la présentation, début juin 2019, par M. LEVIN, aux agents de la DDFIP 74, du projet de liquidation de la DGFIP ; projet technocratiquement dit de « géographie revisitée » rebaptisé « nouveau réseau de « proximité » et de sa déclinaison locale pour le 74 ; les organisations syndicales ont tenu dans le cadre d'une intersyndicale, des Heures Mensuelles d'Information (HMI) sur les sites les plus importants (en nombre d'agents) du département.

Après avoir explicité et mis en exergue la réalité sinistre du projet et ses graves conséquences tant au regard de la population et de la qualité de service rendu à celle-ci que de l'ensemble des conséquences sur les agents (précarité, mobilité forcée, dégradations extrêmes des conditions de vie au travail mais aussi de vie personnelle) ; les agents présents lors de ces H.M.I. (qu'ils soient syndiqués ou, pour la plupart, non syndiqués) ont souhaité agir et réagir contre ce projet ET sans attendre septembre. Des différentes modalités d'action discutées lors de ces H.M.I. ; l'interpellation directe par les agents (syndiqués ou non) du DDFIP M. Lévin a été retenue collégalement.

Une délégation d'agents (venant de tous les services du département, que ces services soient impactés directement et immédiatement, par ce projet, ou non) parleraient au nom de tous les collègues ayant signé la pétition et se déplaceraient, le 28 juin 2019, dans les locaux de la direction rue de la Gare à Annecy pour rencontrer directement le DDFIP 74.

Les organisations syndicales se sont occupées des aspects logistiques de l'opération (circulation de l'information entre les collègues, organisation et planification de l'opération proprement dite).

Ce vendredi 28 juin 2019, à 9 H., alors même que le DDFIP devait rencontrer les organisations syndicales dans le cadre institutionnel d'une réunion du CTL (Comité Technique Local), plus d'une centaine d'agents du département ont envahi, « par surprise », la salle de réunion, pour interpellier M. Lévin, lui demander des explications et des garanties.

La déclaration (ici annexée) a été lue à M. Levin. Les collègues présents ont applaudi fortement et pendant plusieurs minutes à la fin de la lecture en signe d'approbation de cette déclaration. La pétition qui a circulé dans tout le département lui a été remise. Cette pétition a été signée par plus de 80 % des agents (et très peu de chefs de services).

Force est de reconnaître que l'effet de « surprise » n'a été que partielle ; M. Lévin ayant visiblement préparé quelques éléments de réponse. En même temps, compte tenu des contraintes d'organisation de cette action et de l'obligation de communiquer entre agents de tout le département ; il était impossible de conserver un effet de surprise. Pour autant, nous pensons que le DDFIP a été surpris par le nombre d'agents venus l'interpeller, la présence de nombreux non militants et non syndiqués dans la délégation et le nombre de pétitionnaires.

De nombreux collègues, de différents services, (trésoreries, SPF, CDIF, PCR, ...), souvent non syndiqués, ont eu le courage d'exprimer directement au directeur, leurs difficultés au quotidien, leurs souffrances et leur colère. Ils ont pu également lui poser de nombreuses questions sur les conséquences et impacts du projet tant, d'un point de vue professionnel (exercices des missions) que sur leur vie personnelle. Ils l'ont interpellé également sur la notion de concertation et l'ensemble des incohérences du projet ainsi que sur un élément absolument structurant et qui conditionne sa soutenabilité et faisabilité : **L'immobilier**.

C'était l'un des 2 objectifs des organisations syndicales locales.

Nous pensons que le DDFIP a été également surpris par le degré de souffrance exprimé par certains de nos collègues (parfois au bord des larmes), la colère exprimée et une certaine forme de solidarité entre les services quelle que soit leur filière d'origine (FF ou GP).

Nous souhaitons par cette action que la communauté des agents puisse entendre, tous ensemble, en même temps, directement, sans aucun filtre, y compris syndical, les propos du directeur, la qualité et le degré de pertinence de ses réponses (voire de ses engagements) . C'était le 2ème des 2 objectifs poursuivis par les organisations syndicales locales.

Les 2 objectifs poursuivis ont donc été atteints.

Nous laissons, à ce stade, et pour le moment, aux agents présents le soin de débriefer, de retour dans leurs services respectifs, auprès de leurs propres collègues, l'échange avec M. Levin, ce qu'ils en ont retiré et leur ressenti.

Nous aurons l'occasion de commenter plus tard, au nom des organisations syndicales, les propos tenus à la communauté des agents par M. Levin.

Le DDFIP a été interpellé sur l'extension du stationnement payant, avec effet au 1er juillet 2019, à 16 rues d'Annecy dont 6 situées entre la cite administrative d'Annecy et l'avenue de France. Il a été interpellé sur l'impossibilité désormais de se garer gratuitement à une distance raisonnable de la cité administrative d'Annecy (pour les 200 collègues en poste à la cité) et le coût financier supplémentaire et non pris en charge par l'administration que cela va représenter pour les agents. M. Levin n'a manifesté aucun signe de réel intérêt pour le problème et n'a strictement rien proposé de faire si ce n'est l'envoi d'un vague courrier au maire d'Annecy M. Rigaut (sans plus de précision et sans en préciser le contenu). Il convient de noter que deux jours avant, une collègue siégeant au conseil municipal du grand Annecy a pu entretenir le maire d'Annecy de ce problème. Réponse de M. Rigaut en substance : « Je favorise les résidents annéciens. Les salariés et donc les fonctionnaires n'habitent pas Annecy mais qui y travaillent n'ont qu'à prendre les transports en commun ou laisser leurs véhicules sur un des parkings relais situés à l'extérieur ou aux entrées d'Annecy et prendre le bus ... » Chacun appréciera le degré de considération du maire à l'égard des non-annéciens en général, des fonctionnaires de l'Etat en particulier et de l'absence totale d'intérêt pour leur qualité et conditions de vie. Une problématique identique se posera à Bonneville dans les locaux réservés sans parking dans l'éco-quartier par la DDFiP.

Pour clore, nous tenons à remercier, sincèrement, tous **les** collègues présents (qui pour la plupart, ont pris ½ voire 1 journée de congé) et plus particulièrement, ceux qui ont eu le courage de s'exprimer devant le DDFIP et de porter la parole d'autres qui n'en avaient pas la possibilité ou les moyens.

Nous nous tenons également à leur disposition (par mail ou téléphone) et sommes preneurs de tout retour et expression de leur ressenti au sortir de cette action (qui malheureusement devra en appeler de nombreuses autres sous d'autres formes dès septembre).